

Fiche ressource 1

Parcours de reconnaissance des essences d'arbres dans les jardins en terrasses des Folies-Siffait et séquence lecture de paysage.



Vue aérienne des Folies-Siffait © Paul Pascal

Les racines ont une histoire

Aménagé entre 1816 et 1830 par Maximilien Siffait puis à partir de 1836 par son fils Oswald, le site des Folies Siffait a beaucoup évolué et changé de physionomie depuis la construction des terrasses initiées par Maximilien : les grandes lignes de l'histoire de ce site singulier sont présentées sur le site Internet dédié : <https://www.jardins-folies-siffait.fr/>

D'un site surtout minéral et revêtu d'enduits de couleurs vives (rouge, jaune, bleu, gris nous disent certains guides touristiques de la 1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle, ce que confirment les récentes études scientifiques menées sur les traces encore visibles de ces peintures sur certains murs du site), composé initialement de 36 terrasses (il n'en reste que 23 aujourd'hui, les autres, du fait de l'abandon du site durant plusieurs décennies, se sont effondrées), les jardins ont pris des teintes plus vertes et naturelles avec les plantations réalisées à l'initiative d'Oswald Siffait puis avec le développement d'une végétation locale et spontanée après l'abandon du site au début du 20^{ème} siècle.

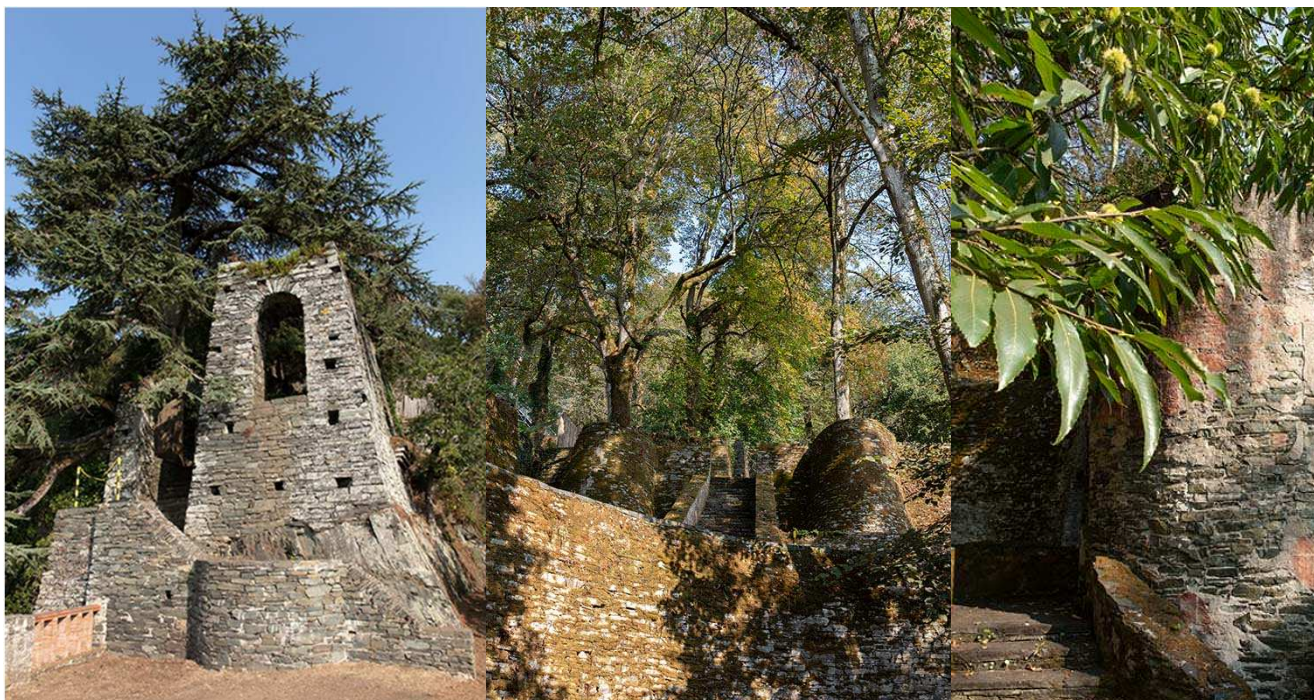
De la création des jardins à nos jours

Passionné d'horticulture, ce dernier fut d'abord membre en 1848 de la Société nantaise d'Horticulture puis président en 1872. Il fit appel au pépiniériste angevin renommé de l'époque, André Leroy (1801-1875) pour réaliser les plantations à la fois dans le parc du château de la Gérardière, demeure des Siffait mais également sur les jardins en terrasse des Folies-Siffait.

Avec l'abandon du site à la fin du 19ème siècle, une végétation spontanée et locale a repris ses droits et recouvert les infrastructures des murs composants les terrasses, belvédères, escaliers, niches et fausses tours de ce site initialement destiné à voir la Loire mais aussi à être vu de la Loire et que la végétation a peu à peu caché au regard.

Les travaux engagés à partir des années 1990 et qui se poursuivent depuis ont permis de redonner une visibilité aux terrasses composant le site tout en faisant le choix de maintenir l'équilibre entre le minéral et le végétal avec désormais un principe consistant à cristalliser l'état actuel des lieux, maintenir le plus longtemps possible cet équilibre subtil entre patrimoine naturel et patrimoine culturel. C'est au nom de cette particularité que le site a été classé ENS (espace naturel sensible) en 2007 lors de son acquisition par le Département de Loire-Atlantique. Auparavant, en 1992, le site a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques dans la section « parcs et jardins ». Cela lui donne une double dimension de patrimoine culturel matériel et de patrimoine naturel.

Les inventaires de 2019 sur les essences végétales des jardins des Folies-Siffait ont permis de mettre en évidence la présence de 200 arbres d'intérêts sur la zone d'étude. Sur ces 200 arbres, 19 espèces ont été identifiées.



La majorité des arbres sont d'intérêts par leur taille de tronc important et possèdent un enjeu de conservation modéré. Deux arbres possèdent un enjeu assez fort. Il s'agit d'un Cèdre du Liban et un Tilleul à grandes feuilles.

Le Cèdre du Liban se situe au niveau de la terrasse n°2. Hormis sa taille de tronc importante, il possède une forme qui lui donne un aspect particulier presque suspendue au niveau de la terrasse.

Le Tilleul à grandes feuilles se trouve au niveau de la terrasse n°21. Il se situe à droite de l'entrée des escaliers avec la terrasse n°16. Sa taille et sa position donne un aspect visuel intéressant lors de l'entrée de cette terrasse sachant qu'un autre arbre de taille moins importante se trouve également de l'autre côté.

En dehors de ces deux espèces, le site des Folies Siffait n'a rien d'exceptionnel du point de vue botanique. Il est composé d'une végétation commune et ne présente pas d'essence rare ou particulière. Deux catégories peuvent toutefois être distinguées :

- **les ornementales**, probablement plantées par Oswald Siffait : les cèdres et les châtaigniers (en raison de leur alignement dans la partie sud du site) par exemple, pourraient être les traces du travail d'Oswald Siffait avec l'aide du pépiniériste angevin, André Leroy. Les chênes verts quant à eux ont probablement été plantés après le décès d'Oswald en 1877 et la reprise de la gestion de la propriété par son fils Ernest, Plus récents, certains plantés dans les années 1990, les figuiers et les cyprès. Les plantations remontant à l'époque d'Oswald Siffait ne peuvent être attestées avec certitude pour le moment, faute de documents retrouvés permettant de mieux documenter le travail mené pour la première phase de végétalisation ornementale du site.

- **les naturelles, locales**, qui se seraient développées après que le jardin ait été délaissé : Érables champêtres, marronniers, autres châtaigniers, tilleuls à grandes feuilles, chênes rouvres et pédonculés, sorbier, merisier, orme champêtre, pin maritime...

Le sol est restreint et relativement séchant mais toutefois en présence d'un espace humide (au regard des belles fougères présentes sur le site).

Près de 300 espèces différentes ont été répertoriées sur le site depuis le 1er inventaire réalisé dans les années 1980.

Parmi les espèces arbustives qu'on rencontre au grès des terrasses composant le jardin :

« Laurier tin, fragon, cornouiller, houx,..., accompagnés par les fougères, mais sur les terrasses ouvertes, la végétation herbacée tend à primer.

De nombreuses espèces végétales ont également investi les ouvrages, avec les mousses et les lichens.

Citons par exemple les polypodes et les nombrils de Vénus, qu'il n'est pas rare de croiser au détour d'un mur. Néanmoins, le développement de certaines espèces, telles que le lierre et valériane, tendent à être problématiques et constituent un risque pour la pérennité des ouvrages. » in **CHAVANEAU (Morgane)** / Les Folies Siffait, imaginer le devenir d'une curiosité du bord de Loire - Mémoire de fin d'études - Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage-session 2013-2014 - Directrice de mémoire : Jacqueline Osty.

Définition d'un Espace Naturel Sensible

C'est un site remarquable en termes de patrimoine naturel (faune, flore, paysage) tant pour la richesse que pour la rareté des espèces qu'il abrite.

Ce site peut également être rendu vulnérable ou menacé par une pression urbaine un développement économique, des risques de pollutions ou au contraire, fragilisé par une absence d'entretien ou un état d'abandon.

C'est pour cela que le Département a décidé de contribuer à leur protection en se dotant en 1994 de la compétence ENS dans un double objectif :

- protéger les milieux, les paysages et les espèces floristiques et faunistiques présentant un enjeu patrimonial ;

- aménager les sites à des fins d'ouverture au public et de pédagogie à l'environnement.

L'ENS est à la fois un outil contractuel, les plans de gestion (achat de site, inventaires, rédaction, bilan) et un outil juridique, le droit de préemption et la convention d'usage.

La politique des ENS s'appuie sur les articles L.142-1 à L.142-12 et R.142-1 à R.142-19 du code de l'urbanisme.

La Charte des Espaces naturels sensibles

En 2006, l'Assemblée des départements de France et une vingtaine de conseils départementaux ont signé la Charte des espaces naturels sensibles considérée comme un « élément majeur de la politique d'aménagement du territoire et de développement durable du département ».

Au cœur des politiques environnementales des conseils départementaux, les espaces naturels sensibles sont des zones protégées visant à :

- préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et assurer la sauvegarde des habitats naturels ;

- être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

L'article 6 de la charte précise cette obligation d'ouverture au public :

« L'affectation à l'usage direct du public est un principe général. Cependant, l'accueil du public peut être limité dans le temps et/ou dans l'espace, voire être exclu, en fonction des capacités d'accueil et de la sensibilité des milieux ou des risques encourus par les personnes. L'accueil des personnes à handicap est mis en œuvre, tant que faire se peut.

L'ouverture au public a principalement pour objectif la découverte, la sensibilisation aux intérêts scientifiques, culturels, écologiques et paysagers du site et l'éducation au patrimoine naturel. »

Séquence lecture de paysage à partir de la terrasse n°3 dite du belvédère : vue sur la Loire d'Est en Ouest.

- Lecture de paysage, d'est en ouest :

- Sur la même rive que les Folies Siffait vers l'est : la tour d'Oudon fut construite fin 14e-début 15e siècle et remaniée aux 16e, 19e et 20e siècles. La tour-donjon, de forme octogonale, est haute de 32,5 m et surmontée d'une tourelle haute de plus de 7 m, appelée « guette » car elle servait à faire le guet.

- en face, face à Oudon : au 14e siècle, la citadelle de Champtoceaux appartient au seigneur et connétable Olivier V de Clisson qui y prélève ici aussi un droit de péage (les ruines qui subsistent à cet emplacement correspondent à d'anciens moulins dits « pendus » datant du 13e siècle, le péage devait se trouver au même endroit).

- Plus proche de nous légèrement à gauche sur la Loire : l'île perdue, île stabilisée par un enrochement, probablement pour l'amarrage des bateaux de transport fluvial.

- Sur la rive d'en face légèrement à droite : le château de La Varenne est construit à partir de 1850 par la famille de La Bourdonnaye, inscrit au titre des monuments historiques en 1992.

Juste face au site, toujours sur la rive gauche au relief moins marqué, on peut observer au premier plan une vaste plaine alluviale ou prairies humide de fond de vallée, avec des prairies bocagères utilisées notamment pour les pâtures, au-delà de laquelle se déploient les vignes, exploitées de longue date par l'homme et les cultures maraîchères... Mais également les constructions contemporaines – château d'eau, lotissements etc, et près du château de la Varenne, sur la gauche, de grands silos à grain, marque des activités contemporaine de l'homme et de l'industrie agro-alimentaire,

- Sur la Loire : île Dorelle, sur laquelle se trouve un golf, puis île Moron.

- Sur la même rive que les Folies Siffait vers l'aval : le château de Clermont construit entre 1643 et 1649 dépend de la commune du Cellier. Classé monument historique en 1941, il est notamment connu pour avoir été la demeure de l'acteur Louis de Funès.

- Et au pied du site lui-même, la voie de chemin de fer inaugurée en 1851 avec ses tunnels qui ont amputé une partie du site et des terrasses d'origine, marque de l'essor industriel de la France au 19^{ème} siècle et début du déclin des jardins des Folies-Siffait,



Vue sur la Loire depuis la terrasse du Belvédère des Folies-Siffait © Paul Pascal

- **Les Folies-Siffait font également parties du projet de site classé « Verrou du val de Loire »,** engagé par la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Pays de la Loire.

Le Fleuve, après avoir traversé les terres calcaires, entre Angers et Ancenis, quitte le bassin parisien et pénètre dans le massif armoricain ; depuis les Ponts-de-Cé, il se confronte à des formations géologiques qui lui résistent et contraignent son cours : les verrous formés des promontoires rocheux surplombant le fleuve.

- Objectifs du classement en cours d'étude =
- - préserver les paysages naturels remarquables,
- - préserver la qualité de l'architecture ligérienne,
- - mettre en valeur la « Loire des promontoires »,
- - limiter l'urbanisation des coteaux,
- - promouvoir la qualité des projets de mise en valeur et de développement touristique du périmètre.

Définition du paysage dans la Convention européenne du paysage :

« Une partie de territoire tel que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

Définition du mot « paysage » dans le dictionnaire Larousse :

Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : Paysage forestier, urbain, industriel.

Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.

Aspect d'ensemble que présente une situation : Le paysage politique du pays.

Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

Un des types (intermédiaire) de format des châssis pour tableaux.

Lien avec les programmes scolaires

Les jardins des Folies-Siffait permettent d'aborder les questions suivantes présentes dans les programmes scolaires

- Développement durable
- Sciences et vie de la terre
- Histoire et géographie (histoire du site, le verrou du val de Loire, l'arrivée du train au 19^{ème} siècle et la Révolution industrielle) etc. Lecture de paysage, l'interaction de l'homme et de la nature

Matériel pouvant être amené pour la visite :

- Cahier pour dessiner, coller et légender des feuilles pour réalisation d'un herbier
- Appareil photo pour reportage sur les arbres et sur le paysage, jumelles,



Consignes de sécurité : Pour des questions de sécurité (dénivellations importantes, grand nombre d'escaliers et de passages étroits...), il semble plus raisonnable de ne faire venir les scolaires **qu'à partir du cycle 3**. (CM1, CM2, 6^{ème}). La déambulation peut s'avérer dangereuse pour les plus petits. La visite doit rester guidée et encadrée. Les élèves ne pourront évoluer de façon autonome que sur une partie bien délimitée du site et toujours sous l'œil d'un encadrant. Les élèves ne pourront pas évoluer librement sur l'ensemble du site (risque de chute, accès non-autorisé...).

Les consignes de sécurité sont les suivantes :

- utiliser un équipement adapté (chaussures de marche, tenue adaptée à la météo)
- rester dans le circuit délimité
- suivre son groupe
- ne pas courir, ne pas sauter, ne pas monter ni s'appuyer sur les parements, ne pas se bousculer, ne pas se pencher, ne pas s'approcher des zones de surplomb
- faire attention en empruntant les divers escaliers
- site non-accessible par temps de pluie et de grand vent.

Légende © crédit photo

INFORMATION PRATIQUES

Les jardins des Folies-Siffait est ouvert gratuitement aux scolaires sur réservation.

Les jeudi de juin.

La visite est accompagnée par un médiateur,

Les groupes de 30 élèves sont divisés en deux pour permettre un meilleur échange avec les élèves, Une partie est initiée à la reconnaissance des essences d'arbres tandis que l'autre partie participe à la séquence de lecture du paysage,

CONTACT : folies.siffait@loire-atlantique.fr

Coordonnées et accès

Les jardins des Folies Siffait

77 route des Folies Siffait
Saint-Méen
44850 LE CELLIER

Parking : garez vous sur le parking communal et suivez les panneaux de signalétique pour rejoindre les jardins. Comptez environ 20 min de marche.

